



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)
Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Division du Centre d'investissement**

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

**TCP/ALG/3102 (I)
(NEPAD Ref. 06/47 F)**

Volume IV de V

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

**Mise en valeur des terres dans les zones frontalières Sud
dans la wilaya d'El Oued**

Septembre 2006

ALGÉRIE: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Mise en valeur des eaux superficielles dans la région de Lardjem, wilaya de Tissemsilt

Volume III: Valorisation des produits de l'arboriculture fruitière locale de la wilaya de Tlemcen

Volume IV: Mise en valeur des terres dans les zones frontalières Sud dans la wilaya d'El Oued

Volume V: Appui au développement de la filière ovine avec installation d'un abattoir aux normes internationales dans la wilaya de Djelfa

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays: Algérie

Secteur d'activité: Agro élevage

Titre du projet proposé: **Mise en valeur des terres dans les zones frontalières Sud dans la wilaya d'El Oued**

Zone du projet: Trois communes de la wilaya d'El Oued: Benguecha, Taleb El Arbi et Douar El Ma

Durée du projet: 5 ans

Coût estimé: Coût en devises:103,6 millions de dollars EU
Coût en monnaie locale:..... 50,8 millions de dollars EU
Total154,4 millions de dollars EU

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Milliards de DA¹</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	2,80	38,5	25
<i>Institution(s) de financement</i>	7,50	103,6	67
<i>Bénéficiaires</i>	0,55	7,7	5
<i>Secteur privé</i>	0,33	4,6	3
<i>Total</i>	<i>11,18</i>	<i>154,4</i>	<i>100</i>

¹ Equivalence monétaire:
Unité monétaire = dinar algérien (DA)
1 \$EU = 72 DA
100 DA = 1,39 \$EU

ALGÉRIE

Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD

« Mise en valeur des terres dans les zones frontalières Sud dans la wilaya d'El Oued »

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet	1
B. Généralités.....	1
C. Institutions impliquées dans le secteur élevage	2
II. ZONE DU PROJET.....	3
III. JUSTIFICATION DU PROJET.....	6
IV. OBJECTIFS DU PROJET.....	7
V. DESCRIPTION DU PROJET.....	7
A. Stratégie d'intervention.....	7
B. Composantes	8
<i>Composante 1: Réalisation des infrastructures et équipements d'électrification, d'ouvrages hydrauliques et habitats pour populations humaines et animales.....</i>	<i>8</i>
<i>Composante 2: Mise en valeur des terres et acquisition de cheptels</i>	<i>9</i>
<i>Composante 3: Encadrement, appui et assistance des bénéficiaires à l'acquisition des techniques d'élevage, de culture et de procédures administratives et bancaires</i>	<i>10</i>
<i>Composante 4: Appui à l'organisation des agro-éleveurs et à la réalisation d'un réseau de collecte de lait avec construction d'une mini laiterie et d'unités de valorisation des sous-produits</i>	<i>10</i>
<i>Composante 5: Coordination et gestion du projet.....</i>	<i>11</i>
VI. COÛTS INDICATIFS.....	12
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES.....	14
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS.....	14
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE.....	15
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE.....	15
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES.....	16
XII. RISQUES POTENTIELS.....	16

Equivalence monétaire

Unité monétaire	=	dinar algérien (DA)
1 DA	=	0,0139 \$EU
1 \$EU	=	72,00 DA

Abréviations

APFA	Accession à la propriété foncière agricole
BAD	Banque africaine de développement
CAW	Chambre de l'agriculture de la wilaya
CDARS	Commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes
CNA	Chambre nationale d'agriculture
CNIAAG	Centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique
DHW	Direction de l'hydraulique de la wilaya
DPIEE	Direction de la planification, des investissements et des études économiques
DRDPA	Direction de la régulation et du développement des productions agricoles
DSA	Direction des services agricoles
DTP	Direction des travaux publics
FDS	Fonds de développement du sud
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FNRDA	Fond national de la régulation et du développement agricole
GDA	Groupe de développement agricole
INMV	Institut national de la médecine vétérinaire
INRAA	Institut national de la recherche agronomique d'Algérie
ITDAS	Institut technique pour le développement de l'agriculture saharienne
ITELV	Institut technique des élevages
MADR	Ministère de l'agriculture et du développement rural
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PNDAR	Plan national du développement agricole et rural
PPDR	Projet de proximité de développement rural
SAT	Surface agricole totale
SAU	Surface agricole utile

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1 L'identification de ce projet qui s'inscrit dans le Plan national du développement agricole et rural (PNDAR) a suivi un processus participatif. Conforme à la politique de développement, ce projet est le fruit d'une volonté des pouvoirs publics centraux et locaux d'offrir aux populations rurales des conditions de vie améliorées grâce à une activité agricole stable et génératrice de revenus. Le projet vise également à créer un environnement socio-économique permettant aux populations frontalières de vivre d'activités agricoles sans recourir aux différentes activités informelles qui caractérisent ce type de zones.

I.2 Ce projet est axé sur la mise en valeur de terres désertiques afin de les exploiter à des fins agricoles autour de spéculations de polyculture et d'élevage. Cette approche est une réponse à une demande des populations locales et prend en compte les aspects de tradition, de savoir-faire et d'économie locale, de même qu'il correspond aux potentialités du milieu.

I.3 Cette idée de projet a été élaborée suite à un autre projet réussi dans une autre zone frontalière du Sud dans la région de Tindouf; elle est axée sur la valorisation de l'élevage camelin. Ce projet a permis de créer des zones d'activité d'élevage autour d'agglomérations aboutissant à l'implication des nomades dans le tissu social et économique. Ce projet a concerné une population de 3 000 âmes. Le projet de Tindouf réalisé en 2001 a permis la création de 489 exploitations agricoles et d'élevage camelin sur une superficie de 3 912 ha. Ce projet encore en application a permis d'obtenir une amélioration de la production laitière et de viande de l'ordre de 60%.

B. Généralités

I.1. L'Algérie se présente comme un vaste pays qui s'étend sur une superficie de 2 381 741 km² mais aux surfaces agricoles limitées avec:

- une surface agricole totale (SAT) de 40 millions d'hectares, soit seulement 16,9% de la superficie du territoire national;
- des pacages et parcours couvrant 31 millions d'hectares soit 77,6% de la SAT;
- une surface irriguée de 500 000 ha soit moins de 7% de la surface agricole utile (SAU).

I.4 Malgré les programmes successifs de mise en valeur des terres pour l'extension de la SAU, celle-ci ne cesse au contraire de décroître en raison de l'accroissement de la population et de l'urbanisation anarchique, notamment au Nord.

I.5 La population est estimée à 33,2 millions d'habitants avec un taux de croissance de 2,7%. Les régions sahariennes qui s'étalent sur 87% du territoire ont une population ne dépassant pas 9% de la population algérienne. La densité est de 0,7 habitant / km².

I.6 L'Algérie est un pays soumis à l'influence conjuguée de la mer, du relief et de l'altitude. Le pays présente un climat de type méditerranéen tropical tempéré, caractérisé par une longue période de sécheresse estivale variant de 3 à 4 mois sur le littoral, de 5 à 6 mois au niveau des Hautes Plaines et supérieure à 8 mois au niveau de l'Atlas Saharien. Les précipitations accusent une grande variabilité mensuelle et surtout annuelle. Le pays est défini par plusieurs zones agro-écologiques qui déterminent la répartition de la végétation naturelle et les potentialités agricoles, comme suit:

- **Zones pré-humides à sub-humides:** Un ensemble composé du littoral et des massifs montagneux qui occupe 4% de la superficie totale dont 2,5 millions d’ha de surfaces agricoles, riches en ressources mais très menacées par la concentration excessive de la population et des activités ainsi que l’urbanisation anarchique. La pluviométrie augmente d’Ouest en Est de 450 à 1 000 mm/an. Le cheptel bovin y est dominant et l’Etat encourage les éleveurs à la production de lait;
- **Zones semi-arides:** Un ensemble de hauts plateaux qui occupe un espace de l’ordre de 9% de la superficie totale. Cette zone est soumise à un processus de désertification du fait de la sécheresse, de la fragilisation des sols soumis à l’érosion éolienne, de la faiblesse des ressources hydrauliques et de la pratique intensive de l’agro pastoralisme. La pluviométrie varie également d’Ouest à l’Est de 300 à 600 mm/an. Ce sont les zones d’élevage ovin et caprin, 70% des effectifs ovins se trouvant dans ces régions;
- **Zones arides:** Cet espace (le Sahara) se singularise par des conditions climatiques extrêmes et des ressources hydrauliques non négligeables. La végétation est contractée et localisée dans les lits d’oueds. C’est une végétation hygrophile et psamophile fortement adaptée aux conditions xériques. La pluviométrie ne dépasse pas 200 mm/an. On retrouve des pâturages à base d’espèces graminéennes à *Aristida pungens* et *Panicum turgidum* et d’arbustes fourragers tels que les nombreux acacias. C’est la zone d’élevage du camelin par excellence.

I.7 L’agriculture en Algérie constitue pour 23,2% de la population active la principale source de revenu et représente 12% du PIB. Il y a lieu de retenir que la production nationale ne couvre que 15% des besoins alimentaires et ouvre le marché à l’importation de quelques 3,4 milliards de dollars EU de produits agro-alimentaires divers. La situation en matière de potentiel des terres est que, sur une superficie de 238 millions d’ha, l’Algérie ne dispose que de 40 millions d’hectares pouvant supporter des cultures ou une couverture végétale. En outre, de cette surface, la SAU ne représente que 8 millions d’ha essentiellement concentrés dans les régions du nord.

C. Institutions impliquées dans le secteur élevage

I.2. Les institutions impliquées dans le secteur élevage sont:

- Le Ministère de l’agriculture et du développement rural (MADR) avec les Directions des services agricoles (DSA), les Ministères de l’hydraulique et de l’équipement avec la Direction de l’hydraulique de la wilaya (DHW) et la Direction des travaux publics (DTP) dont certaines sont insuffisamment pourvues d’équipements et de matériels de travail;
- Des institutions nationales de recherche et de développement du secteur à l’instar de l’Institut national de la recherche agronomique d’Algérie (INRAA) pour les aspects de recherche, du Commissariat au développement de l’agriculture des régions sahariennes (CDARS) pour les aspects de l’amélioration de l’espace pastoral, du Centre national de l’insémination artificielle et de l’amélioration génétique (CNIAAG) pour l’insémination Artificielle, de l’Institut national de la médecine vétérinaire (INMV) pour la santé animale et de l’Institut technique des élevages (ITELV) pour les aspects d’amélioration génétique et de pratiques zootechniques, pour l’Institut technique pour le développement de l’agriculture saharienne (ITDAS) pour les aspects de développement de l’agriculture saharienne;

- Les associations d’éleveurs ou d’agriculteurs qui sont pour certaines actuellement fonctionnelles (les associations de gestion des parcours, les communautés rurales, ...) à travers les Chambres de l’agriculture de la wilaya (CAW) et la Chambre nationale d’agriculture (CNA). Il est à noter actuellement un faible niveau d’organisation des éleveurs et l’absence d’une structure interprofessionnelle. Le projet vise à créer une dynamique d’organisation et de professionnalisation.

II. ZONE DU PROJET

II.1. En terme de problématique de la zone du projet, on peut retenir les points suivants:

- Les pluies sont caractérisées par leur rareté, leurs irrégularités interannuelles et saisonnières. Elles ont aussi la particularité d’être orageuses et torrentielles. De ce fait, les eaux de pluies se perdent par ruissellement. L’irrigation reste souvent le seul moyen de mise en valeur. Les précipitations moyennes annuelles enregistrées entre 1990 et 2002 sur la zone s’élèvent à 76 mm/an.
- Des vents assez violents qui nécessitent l’aménagement de brise- vents pour la pratique de l’agriculture. Les vents dominants provenant du Golfe de Gabès en Tunisie sont chargés d’humidité à hauteur de 50%. La vitesse moyenne des vents est de 3,2 m/s. Les vents de sable font leurs premières apparitions au mois de février et peuvent durer de 4 à 5 mois.

II.2. Dans la zone du projet, les terres sont constituées de sols légers, de profondeur et de texture moyenne, avec une charge caillouteuse nulle, et relativement pauvres en oligo-éléments. Il s’avère nécessaire de les amender en fertilisants organiques et minéraux. Les types de sol ainsi améliorés sont ensuite aptes à une mise en valeur et conviennent parfaitement à la culture du palmier dattier, à l’arboriculture fruitière rustique et aux cultures maraîchères et fourragères.

II.3. La zone du projet est localisée dans la région de la wilaya à forte concentration de cheptels et parcours. Ces parcours assurent l’essentiel des besoins alimentaires des animaux. Ils sont constitués par une végétation vivace ligneuse et buissonnante ou encore de pâturages salés. Ils couvrent une superficie de 490 120 ha soit 26% des parcours de la wilaya. Concernant la végétation, on distingue les types suivants:

- La végétation pérenne dite de dunes est formée de « diss » ou blé du désert, *Aristida pungens*, *Retama retam* et *Ephedra alata*.
- La végétation éphémère constituée par des espèces herbacées vivaces et annuelles de graminées et de légumineuses très appréciées par le cheptel.

II.4. Ces zones de pâturage connaissent actuellement une dégradation prononcée causée essentiellement par les surpâturages et les défrichements. La mise en valeur des terres permettra d’arrêter le phénomène de désertification par l’augmentation de l’offre fourragère, d’entretenir et d’améliorer la productivité des troupeaux ainsi que les différents sous-produits agricoles.

II.5. La zone d’étude constitue une unité géographique riche en eau, ce qui est favorable à l’extension des terres irriguées. S’insérant dans l’immense bassin sédimentaire, la wilaya d’El Oued est particulièrement privilégiée en matière de ressources en eau. En effet, ce bassin est constitué de formations perméables facilitant la circulation souterraine des eaux, surmontées par des terrains

imperméables, permettant l’existence de nappes captives. Les autres formations au sommet des dépôts abritent les nappes phréatiques. Les écoulements de surface très appréciables alimentent les formations aquifères.

II.6. La population nomade représente presque 70% de la population de la zone du projet. Cette dernière tire l’essentiel de ses revenus des produits de l’élevage que sont la vente d’animaux vifs (camelins, chèvres et ovins). Le lait est une source importante de revenus grâce à des ventes directes mais qui restent toutefois irrégulières, non contrôlées et non intégrées. On note également peu de ventes de sous-produits, telles que les peaux transformées ou non de même que pour l’ « oubar » qui est le poil du dromadaire utilisé dans la fabrication de tentes de nomades et autres vêtements très recherchés. Ceci est dû surtout à l’inexistence d’une organisation que le projet vise justement à mettre en place.

II.7. Trois grands types d’élevage existent dans cette région mais l’élevage camelin est la spéculation importante avec 16 680 têtes représentant plus du dixième de l’effectif national. Viennent ensuite l’élevage ovin avec 168 083 têtes et l’élevage caprin avec 74 637 têtes. Les races présentes sont essentiellement des races locales ou croisées notamment chez les ovins. Pour l’élevage camelin, c’est le type *Chambi* qui prédomine connu pour ses aptitudes mixte viande et lait. Pour les caprins, c’est la race dite *Arabia* et, pour les ovins, la *Barbarine* à queue grasse croisée le plus souvent avec la *Ouled Djellal*.

II.8. Les autres activités agricoles pratiquées dans cette région sont l’arboriculture fruitière à l’instar de la production de dattes et d’olives, les cultures maraîchères comme la pomme de terre et la tomate. Ces activités sont essentiellement pratiquées par des néo-ruraux et les fils des nomades ayant bénéficié de soutiens divers dans le cadre des fonds étatiques. La SAU totale disponible est de 507 645 ha dont seulement 4 338 ha sont exploités. Ce projet vise à exploiter davantage ces terres par l’encouragement à l’investissement dans des activités de l’élevage associé à la production de fourrages qui occuperont 60% de la superficie des exploitations agricoles.

II.9. Le foncier est la propriété quasi-exclusive du domaine privé de l’Etat. Cette situation permet un accès facile à l’exploitation notamment grâce au système de concessions institué par l’Etat dans le cadre de l’Accession à la propriété foncière agricole (APFA).

II.10. La zone proposée dans le cadre du projet concerne la circonscription administrative de la Daïra de Taleb El Arbi qui couvre trois communes du Sud au Nord limitrophes de la frontière tunisienne qui sont Douar El Ma, Taleb El Arbi et Benguecha. Ces zones ont été retenues car elles offrent les meilleures potentialités hydriques et une bonne qualité des sols. Ces trois communes ont été choisies en concertation avec les autorités locales, les services techniques et à la demande des potentiels bénéficiaires de la zone.

II.11. Seize sites ont été retenus pour le projet, comme l’indique le Tableau 1 de la page suivante.

Tableau 1: Localisation des sites des périmètres de mise en valeur dans la zone					
Nom du site	Commune	Coordonnées (Nord)	Coordonnées (Est)	Superficie retenue (ha)	Taille des exploitations (ha)
Mouih Cheikh	Douar El Ma	N 33° 2816	E 07° 3918	500	10
El Ghanami		N 33° 0655	E 07° 3918	500	10
Douar El Ma 1		N 33° 2307	E 07° 4110	500	10
Douar El Ma 2		N 33° 2506	E 07° 4306	500	10
Nakhlet El Mangoub	Taleb El Arbi	N 33° 4204	E 07° 3209	300	10
El Hamri		N 33° 4513	E 07° 3121	400	10
Gaaret El Tir		N 33° 4833	E 07° 3127	400	10
El Dahdah		N 33° 5318	E 07° 3028	200	10
Ghour El Djaouali		N 33° 5836	E 07° 3112	500	10
Gaaret El Ghouli	Benguecha	N 34° 0830	E 07° 3439	500	20
Bir El Amari		N 34° 1014	E 07° 3605	500	20
Benguecha		N 34° 1218	E 07° 3754	500	20
El Chaarer		N 34° 7255	E 07° 4729	160	20
El Chibani		N 34° 1205	E 07° 3335	400	10
El Ougla		N 34° 1208	E 07° 1515	300	10
Smih		N 34° 1942	E 07° 1521	500	20

II.12. La zone du projet est caractérisée par les aspects distinctifs suivants:

- La zone proposée est située à 80 km du chef-lieu de la wilaya couvrant une superficie globale de 21 566 km² représentant plus de 48% de la superficie totale de la wilaya. Elle se caractérise par une pluviométrie inférieure à 100 mm/an avec des pluies qui surviennent entre septembre à avril. Cette zone concentre à elle seule plus de 50% des effectifs animaux de la wilaya.
- Elle présente une topographie assez plane et régulière à faible altitude. L’accessibilité des sites retenus pour la mise en valeur des terres est assurée par un réseau routier constitué essentiellement de pistes carrossables mais qui nécessitent des aménagements.
- La population dans la zone du projet s’élève à environ 31 000 habitants représentant près de 6% de la population de la wilaya. La densité est très basse, ne dépassant pas 1,4 hab./km².
- Les cultures pratiquées dans cette zone sont essentiellement la phoeniciculture qui occupe 1 114 ha avec une production globale 46 710 tonnes et la céréaliculture (blé et orge avec 2 560 ha cultivés). Viennent ensuite les cultures de fourrages, pomme de terre, cultures vivrières et l’olivier avec un total de 1 400 ha.
- L’élevage dans cette zone est de type extensif où les animaux sont en majeure partie élevés en plein air, sauf en périphérie des agglomérations, avec la présence toutefois de bâtiments d’élevage très sommaires. Les animaux tirent l’essentiel de leur alimentation des parcours. Les performances sont assez faibles et souvent les animaux présentent un état de malnutrition du fait des variations des disponibilités fourragères liées aux aléas climatiques.
- Cette zone dispose d’un ensemble d’infrastructures de vie et d’éducation assez correctes, mais manque de personnel qualifié. La population constitue un groupe assez homogène sur le plan ethnique et linguistique, à forte cohésion sociale.

III. JUSTIFICATION DU PROJET

III.1. Le projet, à travers ses différentes composantes répond aux préoccupations fondamentales suivantes:

- rentabilité économique des activités comme réponse à un besoin de développement;
- durabilité écologique comme réponse à une problématique de gestion de ressources;
- acceptabilité sociale comme réponse à une demande sociale.

III.2. Le projet se place dans le cadre du PNDAR à travers notamment deux de ses axes « *La réoccupation de l’espace agricole et rural et la stabilisation des populations* » et « *L’augmentation de la production et de la productivité agricoles* » dont les objectifs visent: (i) la lutte contre la pauvreté et l’exclusion; (ii) l’amélioration du pouvoir d’achat; (iii) la stabilisation des populations; (iv) la création d’emplois; (v) l’équilibre régional; (vi) la sécurité alimentaire; et (vii) la croissance.

III.3. Le projet vise également à créer des activités agricoles rentables et créatrices d’un environnement économique prospère par la mise en place d’activités connexes que sont la transformation des produits et sous-produits d’élevage, la stabilisation des populations par la génération d’activités de fabrication et d’approvisionnement en matières et produits en amont et en aval de la production agricole. Ce projet débouchera sur la création d’emplois. Ce projet répond également au souci de ces populations qui souhaitent se sédentariser.

III.4. Le projet vise la préservation de l’espèce cameline par le développement de son élevage qui occupe une place prépondérante dans la vie agricole et sociale des populations locales. Ce type de projet demandé a été réalisé dans d’autres wilayas et a permis un accroissement notable du niveau de vie des populations des wilayas comme à Adrar et à Tindouf.

III.5. Le projet vise également la mise en valeur des terres le long de la bande frontalière. Ceci sera atteint par la création de nouvelles aires de production fourragères, l’amélioration et le renforcement des conditions d’abreuvement du cheptel, afin de limiter le passage des animaux à l’extérieur du pays.

III.6. Des projets d’envergure de milliers d’hectares ont été réalisés au cours de la dernière décennie dans d’autres wilaya du sud du pays, dans le cadre du programme de mise en valeur des terres par le biais de la concession. Ceci a été le cas à Ghardaïa, Laghouat et Ouargla. L’extension de la SAU par le programme de mise en valeur des terres par concession a touché 11 470 ha. Les activités retenues dans ces projets étaient les suivantes: l’installation de brise-vent, la plantation fruitière, la phoeniculture, les grandes cultures, les cultures maraîchères, la réalisation de forages, la construction de bassins d’irrigation et la mise en place de systèmes d’irrigation localisée. Ces projets de développement étaient destinés à des exploitants ruraux et ont touché 2 200 bénéficiaires. Le financement de ces projets a été assuré par le Fonds national de la régulation et du développement agricole (FNRDA) à hauteur de 70%, le reste étant à la charge des concessionnaires sous forme de main d’œuvre. Ces projets ont permis l’extension de la SAU sur les terres auparavant marginales, de fixer les populations, la création d’emploi et de richesse.

III.7. Enfin, ce projet par un encadrement et un appui technique aux nomades permettra à ces populations d’accéder à la concession et à la pratique d’une agriculture semi intensive qui évitera les conflits survenus avec les néo ruraux qui étaient les principaux bénéficiaires des projets de mise en valeur. Grâce à ce projet, les nomades bénéficieront également d’accompagnement leur permettant de prendre connaissance des différents programmes de soutien de l’Etat, des dossiers de constitution de demande de crédit.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. **Objectif global.** Contribuer à l’amélioration de la sécurité alimentaire et à l’occupation du territoire

IV.2. **Objectifs du projet:**

- améliorer les conditions de vie des populations et les stabiliser dans un espace vitalisé;
- valoriser et exploiter rationnellement les ressources;
- accroître la productivité des exploitations;
- préserver le patrimoine génétique camelin et le développer;
- développer l’intégration des produits et sous-produits agricoles dans le secteur agro-industriel.

IV.3. **Objectifs spécifiques des composantes:**

- établissement de procédures d’attribution des aides et de soutien concertées qui seront généralisées à d’autres projets et à d’autres endroits;
- aménagement d’un espace désertique en terres agricoles productives pour la création d’un cadre de vie fixant les populations;
- formation des agro-éleveurs aux techniques modernes de production avec utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles;
- sensibilisation des agro-éleveurs aux programmes nationaux de développement pour une implication citoyenne;
- développement d’un réseau de valorisation et d’intégration des produits et sous-produits agricoles.

V. DESCRIPTION DU PROJET

A. Stratégie d’intervention

V.1. Les activités du projet seront mises en œuvre en synergie avec les autres projets de la zone. Le projet s’appuie sur les acquis des différents projets gouvernementaux qui ont été exécutés dans la zone dans le cadre de la politique nationale de rééquilibrage des potentialités agricoles dans les zones sud (Projet de proximité de développement rural – PPDR, Fonds de développement du sud – FDS) durant la dernière décennie. Il associera les différents acteurs, qui seront parties prenantes dans son exécution et son évaluation, et jouera le rôle de facilitateur pour la gestion des ressources (sensibilisation, formation, promotion, réalisation d’études, etc.) et l’exécution de prestations de services par les organismes, personnes, bureaux d’études, ayant les meilleurs avantages comparatifs.

V.2. Ce projet vise à attribuer des parcelles de terres à viabiliser qui constituent actuellement des parcours essentiellement utilisés par les nomades de la région. Ces terres ont un fort potentiel de mise en valeur notamment grâce à l’existence d’aquifères. Ces terres seront distribuées justement à ces nomades afin de les fixer autour d’activités agricoles génératrices de revenus. Les mécanismes d’attribution ont été déjà discutés mais un manuel de procédures sera élaboré avec les bénéficiaires et

précisera les lieux et les modalités de l’apport de chacun. Ces terres ne sont pas convoitées pour une utilisation autre que celle actuelle de parcours et ne constituent pas par conséquent une source éventuelle de conflits entre utilisateurs.

B. Composantes

V.3. Pour atteindre ses objectifs, le projet qui durera cinq ans, s’articulera autour de cinq composantes principales:

- réalisation des infrastructures, des équipements d’électrification, d’ouvrages hydrauliques et d’habitats pour les populations humaines et le cheptel;
- mise en valeur des terres et acquisition de cheptels;
- encadrement, appui et assistance des bénéficiaires à l’acquisition des techniques d’élevage, de culture et des procédures administratives et bancaires;
- appui à l’organisation des agro-éleveurs et à la réalisation d’un réseau de collecte de lait avec construction d’une mini laiterie et d’unités de valorisation de sous-produits;
- coordination et gestion du projet.

Composante 1: Réalisation des infrastructures et équipements d’électrification, d’ouvrages hydrauliques et habitats pour populations humaines et animales

V.4. Le projet assistera et accompagnera l’aménagement de réseaux de pistes et d’accès aux exploitations à aménager. Dans certaines zones du projet, il est nécessaire de concevoir un réseau de routes et de refaire certaines pistes. Le projet apportera une expertise pour un aménagement cohérent et adapté aux activités qui seront générées par le projet.

V.5. Le projet aidera à réaliser l’électrification des exploitations pour les besoins des ménages mais également des équipements agricoles et hydrauliques.

V.6. Les actions sur les ouvrages hydrauliques comprendront:

- la réalisation de forages: cette action a pour finalité d’apporter de l’eau aux cultures et à faciliter l’abreuvement des animaux; le nombre de forages et leurs profondeurs par site sont détaillés dans le Tableau 2 de la page suivante;
- l’installation de réseaux et d’équipements d’irrigation des cultures fourragères et arboricoles;
- la construction de bassins d’accumulation de l’eau et d’abreuvoirs;
- la construction d’habitats ruraux et d’infrastructures pour l’élevage; cette action consiste à réaliser des habitations pour la famille des bénéficiaires et l’aménagement d’abris assez sommaires pour l’hébergement des animaux.

Tableau 2: Nombre, localisation et profondeurs des forages

Site	Commune	Distance nécessaire pour amener l'électricité (m)	Nombre d'exploit. de 10 ha	Nombre d'exploit. de 20 ha	Superficie à mettre en valeur (ha)	Nombre de forages	Profondeur moyenne des forages (m)
El Ghenami	Douar El Ma	40	50	0	500	17	500
Douar El Ma 1		4	50	0	500	17	500
Douar El Ma 2		2	50	0	500	17	500
Mouih Cheikh	Taleb El Arabi	1	50	0	500	17	700
Nakhlet El Mangoub		2	30	0	300	10	400
El Hamri		5	40	0	400	14	450
Gaaret Ettir		15	40	0	400	14	800
El Dahdah		22	20	0	200	7	800
Ghour El Djouali		35	50	0	500	9	1 200
Gaaret El Ghouli		8	0	25	500	4	1 500
Bir El Ammari		3	0	25	500	4	1 500
Benguecha	Benguecha	1	0	25	500	4	1 500
El Cherar		1	0	8	160	1	1 500
El Chibani		10	40	0	400	7	1 200
El Ougla		1	30	0	300	10	500
Smih		7	0	25	500	6	700
Total			450	108	6 660	158	

Composante 2: Mise en valeur des terres et acquisition de cheptels

V.7. Cette composante porte sur les actions de mise en valeur des terres des sites retenus:

- installation de rideaux brise-vents autour de chaque exploitation;
- création de palmeraies formées par des variétés adaptées et appréciées comme la Deglet Ennour;
- plantation d'arbres fruitiers rustiques comme l'olivier;
- mise en place de cultures fourragères pour l'alimentation des cheptels ovins, caprins et camelins comme l'orge, la luzerne et la betterave fourragère;
- aide à l'acquisition du cheptel. Il s'agit de constituer des troupeaux reproducteurs ovins et caprins sélectionnés produits par des structures qualifiées (ITELV); chaque exploitation bénéficiera de 50 brebis avec 2 béliers et de 25 chèvres et 1 bouc. Concernant les troupeaux camelins, ceux-ci sont disponibles auprès des éleveurs et constituent une part de l'apport des bénéficiaires;
- mise en place de cultures maraîchères comme la pomme de terre.

V.8. Il est préconisé la mise en place des cultures sur des parcelles séparées répondant aux pratiques culturales de la région.

Composante 3: Encadrement, appui et assistance des bénéficiaires à l’acquisition des techniques d’élevage, de culture et de procédures administratives et bancaires

V.9. Cette composante portera sur la formation des éleveurs et comportera les actions suivantes:

- organisation de journées techniques et d’ateliers sur les aspects modernes de conduite de culture, de troupeaux, de la maintenance des équipements et de la transformation des produits.
- organisation de journées et d’ateliers sur les aspects réglementaires, administratifs et financiers
- aide et assistance des bénéficiaires à constituer des dossiers pour l’octroi de crédits et des aides de l’Etat.

V.10. Cette composante sera coordonnée par la Cellule de coordination et de gestion du projet en relation avec les organismes et structures habilités. Le suivi des dossiers et des programmes sera centralisé au niveau des bureaux de la coordination du projet.

Composante 4: Appui à l’organisation des agro-éleveurs et à la réalisation d’un réseau de collecte de lait avec construction d’une mini laiterie et d’unités de valorisation des sous-produits

V.11. Cette composante vise à aider les éleveurs à s’organiser et à organiser les filières de vente des produits de leurs élevages. Elle comporte deux sous composantes

V.12. ***Sous-composante 4.1: Appui à la mise en place d’organisations professionnelles.*** L’émergence d’organisations professionnelles de base viables sera facilitée par les actions suivantes:

- formation des responsables et membres d’organisations sur les thèmes spécifiques dans le but de renforcer la cohésion des membres, leurs capacités à négocier, à s’organiser de façon autonome autour des objectifs conformes à leurs priorités et à leurs intérêts;
- formation des responsables des organisations dans l’exercice de leur fonction (actions de commercialisation, d’approvisionnement des intrants, transformation des produits);
- appui-conseil dans la contractualisation des relations entre les acteurs de la filière;
- soutien à la création d’un cadre de concertation permanent entre les acteurs de la filière.

V.13. ***Sous-composante 4.2: Appui à l’organisation de réseau de collecte de lait et de transformation des sous-produits.*** Les actions seront les suivantes:

- Appui à l’organisation de la filière intégration du lait par la collecte, la transformation et la distribution avec la création d’une mini laiterie de lait de chamelle et de chèvre à Taleb El Arbi. Cette mini laiterie d’une capacité de 15 000 litres/jour collectera le lait grâce à un réseau de 6 collecteurs répartis sur les 3 communes. La gestion de cette mini laiterie se fera sous la forme d’une coopérative d’éleveurs. Une étude de faisabilité sera engagée pour déterminer les coûts récurrents.

- Aide à l’organisation de la transformation des sous–produits des cultures par la création de trois unités de fabrication de blocs multi–nutritionnels, une dans chaque commune. Ces unités artisanales valoriseront ainsi les différents produits et sous–produits de transformation, de culture et d’élevage comme les pailles, grignons d’olives, déchets de dattes ... Cette activité permettra d’augmenter l’offre alimentaire pour les animaux et de profiter des ressources en sel et en chaux présentes dans la wilaya.
- Aide à l’organisation de la transformation des sous–produits de l’élevage comme l’oubar et les peaux par la création d’un point de collecte et de traitement au niveau de Taleb El Arbi.

Composante 5: Coordination et gestion du projet

V.14. Pour les besoins spécifiques du projet, il sera créé sous la tutelle du MADR, une Cellule de coordination et de gestion du projet (formée d’un représentant de chaque structure impliquée dans le projet) qui assurera la gestion administrative et financière du projet en collaboration avec la DSA de la wilaya d’El Oued.

V.15. La Cellule de coordination et de gestion veillera au respect des objectifs du projet et aux relations avec les institutions partenaires. Elle prendra en considération les éléments suivants:

- les relations avec les institutions partenaires;
- la planification et la programmation participatives des actions à entreprendre;
- le contrôle et l’évaluation, afin de garantir la réalisation des objectifs spécifiques;
- l’organisation de la population en groupements permettant à ces derniers de gérer eux–mêmes les ouvrages réalisés en même temps que les actions de développement de leurs exploitations;
- pour les besoins de fonctionnement du projet, il est prévu d’acquérir du matériel roulant, du matériel informatique et des équipements divers dont les coûts sont présentés au chapitre VI suivant.

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Le coût total du projet est estimé à **154,4 millions de dollars EU**. Les coûts détaillés par activité pour la durée du projet et par année sont présentés ci-dessous:

Tableau 3: Coûts détaillés des actions						
Composantes	Unité	Q.té	Coût unitaire ('000 DA)	Coût total ('000 DA)	Coût unitaire ('000 \$EU)	Coût total ('000 \$EU)
1. Réalisation des infrastructures et équipements d’électrification, d’ouvrages hydrauliques et habitats pour populations humaines et animales						
Expertise d’aménagement de réseaux de pistes	u	1	500,0	500	6 944,44	6,9
Electrification des exploitations agricoles	km	157	1 700,0	266 900	23,61	3 706,9
Réalisation de 158 forages	ml	112 400	52,2	5 867 280	0,73	81 490,0
Equipements pour 158 forages	u	158	2 000,0	316 000	27,78	4 388,9
Installation de réseaux et d’équipements d’irrigation type goutte-à-goutte	ha	1 332	250,0	333 000	3,47	4 625,0
Installation de réseaux et d’équipements d’irrigation type aspersion	ha	3 996	200,0	799 200	2,78	11 100,0
Installation de réseaux et d’équipements d’irrigation pivot local	ha	774	100,0	77 400	1,39	1 075,0
Construction de bassins d’accumulation et d’abreuvoirs	u	558	700,0	390 600	9,72	5 425,0
Construction d’habitats ruraux	u	558	500,0	279 000	6,94	3 875,0
Construction d’abris et abreuvoirs pour le cheptel	u	558	250,0	139 500	3,47	1 937,5
Total composante 1				8 469 380		117 630,3
2. Mise en valeur des terres et acquisition du cheptel						
Installation de rideaux de brises vents	ml	2 664 000	0,2	410 256	0,00	5 698,0
Création de palmeraies	ha	666	200,0	133 200	2,78	1 850,0
Plantations arboricoles	ha	666	145,0	96 570	2,01	1 341,3
Mise en place de cultures fourragères	ha	3 996	29,0	115 884	0,40	1 609,5
Mise en place de cultures maraîchères	ha	774	158,6	122 746	2,20	1 704,8
Acquisition de cheptel ovin	tête	29 016	16,9	491 009	0,24	6 819,6
Acquisition de cheptel caprin	tête	14 508	13,1	189 721	0,18	2 635,0
Total composante 2				1 559 386		21 658,1
3. Encadrement, appui et assistance des bénéficiaires à l’acquisition des techniques d’élevage, de culture et de procédures administratives et bancaires						
Organisation de journées techniques et d’ateliers	u	40	300,0	12 000	4,17	166,7
Aide et assistance des bénéficiaires	u	20	300,0	6 000	4,17	83,3
Total composante 3				18 000		250,0
4. Appui à l’organisation des agro -éleveurs et à la réalisation d’un réseau de collecte de lait avec construction d’une mini-laiterie et d’unités de valorisation de sous-produits						
<i>Sous-composante 4.1 : Appui à la mise en place d’organisations professionnelles</i>						
Formation des responsables et membres d’organisations	jdf (*)	112	15,0	1 680	0,21	23,3
Appui-conseils	jdf	112	15,0	1 680	0,21	23,3
Soutien à la création d’un cadre de concertation	jdf	112	15,0	1 680	0,21	23,3

Composantes	Unité	Q.té	Coût unitaire ('000 DA)	Coût total ('000 DA)	Coût unitaire ('000 \$EU)	Coût total ('000 \$EU)
Sous-composante 4.2 : Appui à l'organisation de réseau de collecte de lait et de transformation des sous-produits						
Appui à l'organisation de la filière intégration du lait (création de mini laiterie)	u	1	42 109,2	42 109	584,85	584,9
Création d'unités de fabrication de blocs multi-nutritionnels	u	3	691,0	2 073	9,60	28,8
Aide à l'organisation de la transformation des sous-produits de l'élevage	u	1	500,0	500	6,94	6,9
Total composante 4				49 722		690,6
5. Coordination et gestion du projet						
Missions de suivi	journée	640	1,5	960	0,02	13,3
Equipements (matériel informatique, véhicules, matériel de bureau)	forfait	1	4 000,0	4 000	55,56	55,6
Fonctionnement	pers./jour	5 040	0,5	2 520	0,01	35,0
Total composante 5				7 480		103,9
Total coûts de base				10 103 968		140 332,9
Imprévus 10%				1 010 397		14 033,3
Coût total du projet				11 114 365		154 366,2

(*) jdf = journée de formation.

(en milliers de DA)						
Composantes	An 1	An 2	An 3	An 4	An5	Total
Composante 1	2 823 127	2 823 127	2 823 127			8 469 380
Composante 2			1 559 386			1 559 386
Composante 3				18 000		18 000
Composante 4				42 109	7 613	49 722
Composante 5	1 496	1 496	1 496	1 496	1 496	7 480
Total coûts de base	2 824 623	2 824 623	4 384 009	61 605	9 109	10 103 968
Imprévus 10%	282 462	282 462	438 401	6 161	911	1 010 397
Coût total du projet	3 107 085	3 107 085	4 822 410	67 766	10 020	11 114 365
(en milliers de \$EU)						
Composantes	An 1	An 2	An 3	An 4	An5	Total
Composante 1	39 210,1	39 210,1	39 210,1			117 630,3
Composante 2			21 658,1			21 658,1
Composante 3				250,0		250,0
Composante 4				584,9	105,7	690,6
Composante 5	20,8	20,8	20,8	20,8	20,8	103,9
Total coûts de base	39 230,9	39 230,9	60 889,0	855,6	126,5	140 332,9
Imprévus 10%	3 923,1	3 923,1	6 088,9	85,6	12,7	14 033,3
Coût total du projet	43 154,0	43 154,0	66 977,9	941,2	139,2	154 366,2

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Les principales sources de financement envisagées sont les bailleurs de fonds, le gouvernement et les bénéficiaires.

VII.2. La contribution des bénéficiaires sera évaluée au coût de la main d’œuvre sur le marché de l’emploi pour les travaux manuels d’aménagement des ouvrages et les travaux relatifs aux plantations arboricoles et au cheptel camelin. Les contributions demandées sont estimées à hauteur de 5% des investissements concernés.

VII.3. L’Etat sera appelé à mettre à la disposition du projet du personnel qualifié et motivé et supportera les dépenses de fonctionnement du projet qui seront inscrites au budget de l’Etat. Il mettra également à la disposition du projet des locaux à usage de bureaux au niveau de la zone.

VII.4. En ce qui concerne les bailleurs de fonds, l’Algérie a déjà l’expérience d’opérer avec des institutions internationales, dans le domaine du développement agricole rural parmi lesquels on peut citer:

- la Banque mondiale;
- la Banque africaine de développement (BAD);
- le Fonds international pour le développement agricole (FIDA).

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Sur le plan social, le projet contribuera à la stabilisation des populations rurales dans leurs régions respectives. Il permettra également la création d’activités complémentaires génératrices de revenus (transformations des produits de l’élevage) et l’amélioration des conditions de vie des ménages dans la zone.

VIII.2. Sur le plan environnemental, le projet présente un intérêt remarquable pour la collectivité en terme de préservation des ressources pastorales pour la lutte contre le surpâturage et la multiplication de points d’eau.

VIII.3. Les principaux bénéfices du projet reviendront aux producteurs qui verront leurs revenus améliorés par l’augmentation de la production qui découlera d’une meilleure gestion des ressources naturelles.

VIII.4. Le projet permettra également:

- une amélioration de la fertilité des sols et une augmentation de la production agricole;
- une augmentation et une valorisation des productions animales, ce qui contribuera à l’amélioration de la sécurité alimentaire;
- la formation des agro-éleveurs;
- l’organisation des producteurs ce qui leur permettra de mieux s’intégrer à l’économie nationale;
- l’amélioration du temps de recherche de l’eau par les agro-éleveurs et la réduction des passages du cheptel en dehors des frontières.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Le projet sera sous la tutelle du MADR. L’exécution sera placée sous la responsabilité générale de la Direction de la régulation et du développement des productions agricoles (DRDPA) et de la Direction de la planification, des investissements et des études économiques (DPIEE) compte tenu de leurs rôles de coordination, de suivi de l’évolution des productions, de l’élaboration des politiques et d’objectifs de productions agricoles, d’application des programmes de développement et de suivi des investissements.

IX.2. La Cellule de coordination et de gestion sera composée de:

- un(e) coordonnateur(trice), qui sera ingénieur chef du projet;
- un(e) technicien(ne) en santé animale;
- un(e) technicien(ne) en production animale;
- un(e) technicien(ne) en agriculture saharienne;
- un(e) comptable;
- un(e) secrétaire–assistant(e).

IX.3. Un Comité de pilotage sera créé au niveau de la wilaya pour permettre d’examiner les rapports relatifs aux états d’avancement du projet établis par la Cellule de coordination et de gestion du projet. Il se prononcera sur les grandes orientations en fonction des objectifs fixés dans le document de projet et approuvera le plan d’activités des six prochains mois.

IX.4. Les prestataires de services seront recrutés selon la réglementation en vigueur et le Code des marchés.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. L’assistance technique pourra être assurée par les cadres techniques existants de la DSA, DHW, CDARS. L’aspect animation et organisation des usagers en Groupements de développement agricole (GDA) fera l’objet d’accompagnement des populations concernées par les organismes partenaires chargés de l’étude de faisabilité et de la mise en application du plan de développement participatif des GDA.

X.2. Le projet nécessitera une assistance technique à long terme qui portera sur les spécialités suivantes:

- suivi et évaluation;
- agronomie des cultures sahariennes et irriguées;
- technologue pour les aspects de transformation des produits de l’élevage;
- santé animale ayant des connaissances approfondies en camélidés.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. La création d'associations de bénéficiaires sous forme de GDA afin assurer la pérennité des ouvrages mis en place par le projet et l'assistance au développement de leurs exploitations agricoles nécessitera une action de sensibilisation et l'instauration d'une culture associative, des phases de planification des actions du projet avec la population cible. Le rôle des partenaires (organismes publics, associations, opérateurs privés) concernés par le projet doit être défini au préalable.

XI.2. Le type de conditionnement du lait n'a pas encore été déterminé. Une étude globale sera commandée et déterminera les différentes options de packaging du lait: sachet ou carton Tétra pack selon les opportunités des circuits de commercialisation courts ou longs et l'option à l'exportation.

XI.3. La rentabilité financière des exploitations ne sera effective qu'après l'entrée en production des plantations arboricoles. En attendant, certaines activités à cycle court comme l'aviculture familiale pourront être proposées.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Les principaux risques sont liés à:

- à la gestion des appels d'offres (gros travaux) permettant d'avoir les garanties de bonne exécution des réalisations prévues;
- au retard dans l'exécution des projets de mise en valeur comme cela a été le cas à travers le pays pour des raisons essentiellement bureaucratiques. Néanmoins, le comité de gestion et de décision décentralisé et autonome tel que proposé dans le projet devrait contribuer à limiter ce type de risques.